

**MUNICIPALITÉ DE  
NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS  
PROVINCE DE QUÉBEC  
G0L 1K0**

---

---

**Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, tenue le 11 janvier 2020, à 9 h 00 au Centre communautaire, 6203 chemin de l'Île**

Sont présents messieurs les conseillers André-Pierre Contandriopoulos, Léonce Tremblay et Carol Caron sous la présidence de madame Louise Newbury, mairesse.

Est absent : M. Charles Méthé

Est aussi présent M. Denis Cusson, directeur général agissant à titre de secrétaire.

1. Ouverture de la séance

Mme Louise Newbury, mairesse, déclare la session ouverte à 9 h 02.

2. Vérification du quorum

Quatre membres sont présents. Le quorum est atteint. M. Charles Méthé a motivé son absence.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

**Résolution numéro 20.01.11.01**

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Carol Caron, que le conseil adopte le projet d'ordre du jour.

**Adoptée à l'unanimité**

4. Adoption des procès-verbaux

4.1 Séance régulière du 7 décembre 2019

Les membres ont reçu le procès-verbal.

**Résolution numéro 20.01.11.02**

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé par M. André-Pierre Contandriopoulos :

Qu'il y ait dispense de lecture du procès-verbal puisque les membres l'ont déjà reçu;

Que le conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 7 décembre 2019 avec modifications.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 4.2 Séance extraordinaire du 13 décembre 2019

Les membres ont reçu le procès-verbal.

#### **Résolution numéro 20.01.11.03**

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Léonce Tremblay :

Qu'il y ait dispense de lecture du procès-verbal puisque les membres l'ont déjà reçu;

Que le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2019.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 5. Suivis au procès-verbal

- La firme ARDAM a été informée de l'acceptation de sa demande de paiement le 17 décembre ;
- Les projets de règlements numéros 179 et 180 ont été transmis aux citoyens le 11 décembre ;
- Les contrats pour l'entretien des chemins d'hiver et le pont de glace ont été signés le 16 décembre ;
- La Société Inter-Rives a été informée de l'achat de 4 espaces publicitaires le 17 décembre ;
- La MRC et Servitech ont été informés de la résolution adoptée par le conseil pour la reconduction du rôle d'évaluation pour les années 2021, 2022 et 2023, le 17 décembre ;
- Acceptation partielle de la demande de soutien financier à la Caisse Desjardins de Viger et Villeray pour le projet d'espaces « jeune » et « ado », octroi d'un montant de 500 \$ ;
- Les avis publics pour la promulgation des règlements numéro 179 et 180 et les deux règlements ont été publiés par courriel et sur le site web le 16 décembre, les avis publics et le budget ont été publiés dans le bulletin municipal le 20 décembre ;
- Les fournisseurs ont été payés

#### 6. Rapport de la Mairesse

Bonjour,

Nous allons commencer l'année en vous souhaitant, au nom de tous les employés et des membres du Conseil municipal, une bonne et heureuse année 2020. Nous vous souhaitons la santé, une vie heureuse et sereine et un maximum de temps passé sur l'Île.

Nous avons pris deux semaines de vacances pour recharger nos batteries et pour mieux repartir en ce début d'année 2020. Nous espérons recevoir de bonnes nouvelles pour nos demandes d'aide financière et nous comptons mener nos projets à terme.

Nous allons entreprendre la préparation des documents d'appel d'offres pour le remplacement des fenêtres des deux maisons du phare, en espérant pouvoir faire ces travaux avant le début de la saison. La première phase des travaux du phare est à compléter cette année. Pour ce qui est de la deuxième phase, nous attendons des nouvelles des subventions.

En décembre 2019, la MRC a finalement adopté le nouveau schéma d'aménagement. Tout ça a pris plus de vingt ans à se réaliser. Nous aurons à analyser le nouveau schéma et à ajuster nos règlements d'urbanisme pour nous conformer s'il y a lieu.

Bonne réunion.

### 7. Correspondance

La liste de la correspondance reçue a été remise aux membres du conseil.

### 8. Première période de questions

#### 8.1 Réponse aux questions de la séance précédente

Toutes les questions ont été répondues lors de la séance.

#### 8.2 Questions et interventions

Trois personnes sont présentes. Les questions et les interventions des citoyens et des citoyennes portent sur les sujets suivants :

Q.- Qui prend la décision de passer la gratte ?

R.- Il est stipulé dans le contrat qu'il revient à l'employé-responsable de faire l'inspection des chemins à tous les jours pour s'assurer que les chemins sont praticables. Le directeur général a le rôle d'appeler l'employé s'il y a une plainte de citoyen.

Q.- Est-ce que le processus est bien compris par l'employé ? Y a-t-il lieu de lui réexpliquer ?

R.- Une discussion entre les membres du conseil est déjà planifiée après la présente séance pour discuter des mesures à prendre pour améliorer la situation.

C.- Il est anormal que les citoyens doivent prendre un chemin secondaire plutôt que le Chemin de l'île.

R.- Nous sommes conscients du problème.

Q.- Comment se fait-il qu'il n'y ait pas de pénalité lorsque le contracteur est en défaut ? Comment se fait-il que la Municipalité n'ait pas ses propres équipements ?

R.- Il n'y a pas de pénalité dans le contrat et nous ferons un rappel à l'opérateur pour qu'il s'assure d'entretenir les chemins de l'Île afin qu'ils soient sécuritaires en tout temps. La Municipalité évaluera, pour l'année prochaine, la pertinence de faire l'achat d'équipements pour l'entretien des chemins d'hiver. Il faut aussi être conscient qu'il y a un problème de disponibilité de personnel.

Q.- Dans l'aménagement actuel de l'entrée du Centre communautaire, le support à manteaux obstrue l'une des portes d'entrée. Pour les fins d'assurances, ne faudrait-il pas que les deux portes soit dégagées ?

R.- Selon la capacité d'occupants de la salle, deux portes de 915 mm, celle arrière et une des deux portes doubles, sont suffisantes comme issues pour respecter les exigences du Code du bâtiment.

## 9. Affaires en cours

### 9.1 Paiement des honoraires à Mme Alice Kieran pour la rédaction du plan d'urgence

#### **Résolution numéro 20.01.11.04**

**CONSIDÉRANT** le mandat donné à Mme Alice Kiran pour réaliser la rédaction du plan d'urgence en sécurité civile en vertu de la résolution 18.12.08.11 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan d'urgence a été adopté par le conseil le 9 novembre 2019 ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'adoption du plan d'urgence confirme la réalisation du travail demandé à Madame Alice Kieran ;

Il est **proposé par M. Carol Caron**, appuyé par M. Léonce Tremblay :

Que le conseil autorise le paiement de la somme de 3 000 \$ à Madame Alice Kieran pour la réalisation de la rédaction du plan de sécurité civile tel que demandée.

**Adoptée à l'unanimité**

### 9.2 Déclaration des intérêts pécuniaires des élus

Je, soussigné, Denis Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier certifie avoir reçu les déclarations des intérêts pécuniaires des élus aux dates suivantes :

Charles Méthé, conseiller no 1

13 décembre 2019

Et je la dépose officiellement au conseil.

---

Denis Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier

### 9.3 Retrait du projet de signalisation sur l'autoroute 20 en partenariat avec les municipalités de L'Isle-Verte et Saint-Paul-de-la-Croix

#### **Résolution numéro 20.01.11.05**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité s'est jointe, par solidarité, aux municipalités de L'Isle-Verte et de Saint-Paul-de-la-Croix pour un projet de signalisation le long de la 20 ;

**CONSIDÉRANT** qu'après plusieurs années l'état d'avancement du projet de signalisation n'est pas satisfaisant et que l'argent gelé à cette fin pourrait être utilisé plus avantageusement sur un autre projet ;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 19.10.12.12 par laquelle Municipalité se retirera du projet intermunicipal de signalisation sur l'autoroute 20 s'il n'y a aucun avancement d'ici le 31 décembre 2019 ;

**CONSIDÉRANT** l'absence d'avancement dans le projet ;

**CONSIDÉRANT** l'absence de retombée directe pour la Municipalité;

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Léonce Tremblay :

Que la Municipalité signifie aux municipalités de L'Isle-Verte et de Saint-Paul-de-la-Croix son retrait du projet intermunicipal de signalisation sur l'autoroute 20 à partir de maintenant ;

Que la Municipalité retire ses engagements financiers pris jusqu'à ce jour.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 9.4 Révision de la demande de soutien financier auprès du Fonds de soutien à la ruralité pour la réparation du Phare

Le sujet est reporté à la prochaine séance en attendant de recevoir la décision de Patrimoine Canada

#### 9.5 Octroi d'un contrat à M. Gilles Guay pour la réalisation d'une étagère pour la bibliothèque

### **Résolution numéro 20.01.11.06**

**CONSIDÉRANT** l'acceptation partielle de notre demande de soutien financier auprès de la Caisse Desjardins de Viger et Villeray pour le projet d'aménagement d'un espace « enfant » et la création d'un espace « ado » à la bibliothèque ;

**CONSIDÉRANT QU'**une partie du projet est réalisé avec le soutien de l'organisme COSMOSS ;

**CONSIDÉRANT QU'**il était prévu d'avoir une étagère additionnelle pour la bibliothèque avec le déplacement du bureau de la responsable de la bibliothèque ;

**CONSIDÉRANT** la soumission déposée par M. Gilles Guay ;

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé par M. Carol Caron, que le conseil octroie un contrat à M. Gilles Guay pour la réalisation d'une étagère pour la bibliothèque au coût de 765 \$.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 10. Affaires nouvelles

##### 10.1 Dépôt rapport annuel des Premiers répondants

Le directeur général dépose le rapport d'activités des premiers répondants et Mme Louise Newbury en fait la présentation. Le conseil prend acte des recommandations formulées par l'équipe des premiers répondants.

## 11. Urbanisme

### 11.1 Rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme (Louise Newbury)

Le comité poursuit son travail de révision des règlements d'urbanisme.

### 11.2 Adoption du procès-verbal de la réunion du 8 septembre 2019

#### **Résolution numéro 20.01.11.07**

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Carol Caron, que le conseil adopte le procès-verbal du CCU de la réunion du 8 septembre 2019.

**Adoptée à l'unanimité**

## 12. Rapport des représentants municipaux

### 12.1 Corporation des maisons du phare (André-Pierre Contandriopoulos)

En discussion avec la Municipalité pour la tenue d'une rencontre avec le conseil d'administration.

## 13. Rapport du Directeur général

Le directeur général dépose son rapport d'activités et en fait la présentation.

## 14. Trésorerie

### 14.1 Adoption des comptes du mois

#### **Résolution numéro 20.01.11.08**

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Carol Caron, que le conseil adopte les comptes présentés à ce jour au montant total de 25 387,44 \$ tels que présentés. Les salaires nets représentent 4 115,99 \$ du montant total.

**Adoptée à l'unanimité**

## 15. Deuxième période de questions

Trois personnes sont présentes. Les questions et les interventions des citoyens et des citoyennes portent sur les sujets suivants :

C.- Personne ne voudra s'engager à l'achat d'équipements pour l'entretien des chemins d'hiver et à l'entretien de ceux-ci sans savoir s'il aura le contrat. Si la Municipalité est propriétaire d'équipements, il sera plus facile d'embaucher quelques personnes pour faire l'entretien des chemins. Une bonne partie du contrat actuel paierait les équipements sur plusieurs années. Ce serait une formule plus stable et sécuritaire pour les chemins.

16. Levée de l'assemblée

**Résolution numéro 20.01.11.09**

La levée de l'assemblée est **proposée par M. Léonce Tremblay**, à 9 h 53.

**Adoptée à l'unanimité**

\_\_\_\_\_  
Louise Newbury, mairesse

\_\_\_\_\_  
Denis Cusson, directeur général

Je, Louise Newbury, mairesse, atteste la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.